



Nom commercial: Zinci sulfas heptahydricus

Numéro de la matière: 068648

Version: 1 / CH

Date de révision: 13.01.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 20.08.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Zinci sulfas heptahydricus

N° d'article 06864800

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne

responsable pour
cette FDS

sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Eye Dam. 1 H318

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Classification selon les Directives CE

Classification Xn, R22

Xi, R41

N, R50/53

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261.1

Éviter de respirer les poussières.



Nom commercial: Zinci sulfas heptahydricus

Numéro de la matière: 068648

Version: 1 / CH

Date de révision: 13.01.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 20.08.12

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P313	Consulter un médecin.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger

Dangereux pour l'environnement



Nocif

Phrase(s) de risque

22	Nocif en cas d'ingestion.
41	Risque de lésions oculaires graves.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

22	Ne pas respirer les poussières.
26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient Sulfate de zinc (mono-, hexa- et heptahydraté)

3. Composition/informations sur les composants**Identification de substance / produit**

CAS-Nr. 7446-20-0

Composants dangereux**Sulfate de zinc (mono-, hexa- et heptahydraté)**

No. CAS	7446-19-7			
No. EINECS	231-793-3			
Concentration		>=	50	%
Classification	Xn, R22			
	Xi, R41			
	N, R50/53			

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302



Nom commercial: Zinci sulfas heptahydricus

Numéro de la matière: 068648

Version: 1 / CH

Date de révision: 13.01.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 20.08.12

Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement le médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Rabattre les vapeurs par pulvérisation d'eau. Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Accueillir à sec. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination". Nettoyer.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Nom commercial: Zinci sulfas heptahydricus

Numéro de la matière: 068648

Version: 1 / CH

Date de révision: 13.01.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 20.08.12

Conseils pour une manipulation sans danger

Pa de réquisitions spéciales.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Nettoyer les mains et le visage après le travail. Protéger la peau préventive.

Protection respiratoire - Note

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas d'apparition de poussières/ fumées/ brouillards. Filtre à particules P2

Protection des mains

Non adapté: gants en caoutchouc nitril - NBR

Protection des yeux

nécessaire

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	solide			
Couleur	incolore à blanc			
Odeur	inodore			
pH				
Valeur	env.	4	à	6
Concentration/H ₂ O		50	g/l	
Température		20	°C	
Point de fusion				
Valeur		100		°C
Point d'ébullition				
Remarque	Non applicable			
Point d'éclair				
Remarque	Non applicable			
Pression de vapeur				
Remarque	Non applicable			
Densité				
Valeur		1.97		g/cm ³
Température		20	°C	
Hydrosolubilité				
Valeur		965		g/l
Température		20	°C	
Décomposition thermique				
Valeur		39	à	280 °C
Remarque	Perte d'eau de cristallisation.			
Valeur		-	à	600 °C



Nom commercial: Zinci sulfas heptahydricus

Numéro de la matière: 068648

Version: 1 / CH

Date de révision: 13.01.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 20.08.12

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente

Valeur env. 800 à 1000 kg/m³

10. Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter

Décomposition thermique

Valeur 39 à 280 °C

Remarque Perte d'eau de cristallisation.

Valeur - à 600 °C

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces rat
DL 50 1260 mg/kg

Expériences issues de la pratique

Peut endommager les poumons.

Autres données

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Espèces truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)
CL50 0.43 mg/l
Durée d'exposition 96 h

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

14.1. Numéro ONU

UN 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A

Sources de danger Sulfate de zinc (mono-, hexa- et heptahydraté)



Nom commercial: Zinci sulfas heptahydricus

Numéro de la matière: 068648

Version: 1 / CH

Date de révision: 13.01.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 20.08.12

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	9
Carte pour désignation du danger	9

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
--------------------	-----

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Transport maritime IMDG/GGVSee**14.1. Numéro ONU**

UN 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S

Sources de danger Zinc sulphate (hydrous) (mono-, hexa- and hepta hydrate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	9
--------	---

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
Étiquetage écologique	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Transport aérien**14.1. Numéro ONU**

UN 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S

Sources de danger Zinc sulphate (hydrous) (mono-, hexa- and hepta hydrate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	9
--------	---

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
--------------------	-----

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Autres réglementations**

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes ou allaitantes.

16. Autres informations**R-phrases listed in chapter 3**

22	Nocif en cas d'ingestion.
41	Risque de lésions oculaires graves.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Hazard statements listed in chapter 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Nom commercial: Zinci sulfas heptahydricus

Numéro de la matiere: 068648

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 13.01.12

Date d'impression: 20.08.12

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.